



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

27 Octobre 2020



Date d'affichage

27 Octobre 2020



Nombre de conseillers



En exercice 29

Présents 25

Votants 29

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2020 A 19 H 00

La séance est présidée
par Madame Sylvie BUTIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE - MATHIEU – DUBOIS – VIRASSAMY PADEYEN
LAQUIEZE - ABITBOL - LEGER – CHARPENTIER – BECRET - GOUVENAUX - PEREZ
Messieurs GAINETTE - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY – HATAT –
DOMANGE - CHERRONNET – DECLUY – LEGER – KISKELL - KAPPE SOPIO

POUVOIR :

Monsieur Jean-Pierre GAUMONT à Monsieur Michel BRUNI
Madame Nathalie BIEN à Madame Rose-Marie LAINÉ
Madame Valérie PIRSON à Madame Sylvie LANGE
Monsieur Bastien LOMBARD à Monsieur Bertrand CHAUFFERT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Bernard HATAT a été désigné secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 23 Septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité

N° 20.1924 – OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 5
« BUDGET PRINCIPAL VILLE »

**N° 20.1924 – OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 5
« BUDGET PRINCIPAL VILLE »**

Deux opérations d'investissement nécessitent des études préalables pouvant être commencées avant la fin de l'année 2020 :

- Amélioration des performances énergétiques de l'école élémentaire Saint-Exupéry
- Construction d'une école de musique et d'un auditorium.

Les crédits nécessaires à ces deux missions de programmation doivent être inscrits au budget.

- Vu les dispositions du Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,
- Vu les délibérations n° 20.1919 et 20.1920 du 4 Novembre 2020 autorisant Madame le Maire à signer les contrats afférents,
- Vu le Budget Principal Ville 2020,
- Considérant l'exposé ci-dessus
- Considérant l'avis favorable de la commission « Finances » réunie le 22 Octobre 2020,

Il est proposé au Conseil Municipal :

⇒ d'**APPROUVER** la décision modificative budgétaire n°5 du budget principal « Ville » ci-annexée.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie **le 5 Novembre 2020**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN